

DEMANDE DE RÉSERVATION Salles municipales

Prénom et Nom de la personne responsable :		
Organisme ou entreprise (s'il y a lieu) :		
Adresse :		
Ville et code postal :		
Téléphone :		
Courriel:		
Date de réservation :		
Heures de réservation :	De:	
	À:	
	Réunion ou formation	
Type de réservation :	Fête de famille, activité sociale	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	☐ Funérailles	
	Événement	
IMPORTANT : Si la réservation s'étale sur plusesoin	us d'une journée, merci d'apporter des indications manuscrites au	
Les salles municipales disponibles à la location	on sont les suivantes :	
Centre municipal (détails en page 2) 1605, rue Principale Saint-Gilles (Québec) G0S 2P0		
☐ Grande salle (jusqu'à 300 personnes, cuisine disponible, coût en sus)☐ Petite salle (jusqu'à 40 personnes : frigo et cuisinière intégrés)		
Centre récréatif (détails en page 3) 1530, rue de l'Aréna, 2e étage Saint-Gilles (Québec) G0S 2P0		
 Salle du restaurant (jusqu'à 100 personnes, espace bar (frigo) et vestiaire mobile disponibles) Salle Loisirs (jusqu'à 6 personnes : pour réunion seulement) 		
Autres salles municipales (détails en page 3) Saint-Gilles (Québec) G0S 2P0		
Salle Martineau (jusqu'à 60 personnes, des ajouts d'équipements sont prévus en 2020-2021) Salle Desjardins (jusqu'à 12 personnes : pour réunion)		

CENTRE MUNICIPAL 1605, rue Principale, Saint-Gilles

Grande salle : Les frais de location de base comprennent les tables et les chaises, le vestiaire, la tenue de l'activité et l'espace de stationnement.

SANS la cuisine	Organismes reconnus		180 \$
	RÉSIDENT : organismes	s non-reconnus, familles et individus	200 \$
	☐ NON- RÉSIDENT : orga	nismes non-reconnus, familles et individus	300 \$
	Funérailles		80 \$
AVEC la cuisine	Organismes reconnus		200 \$
	RÉS. Organismes non-re Familles et individus	econnus	220 \$
	NON-RÉS. Organismes Familles et individus		350 \$
	☐ Funérailles		80 \$
Service de mont	outent selon les besoins du locatair ge de la salle : 50 \$ e est fait par les employés municip	re : raux selon le plan de salle transmis par la partie d	e deuxième
part.	, , ,		
	tage de la salle : 50 \$ de deuxième part s'occupe de ram	asser et de ranger les tables et les chaises à leur e	endroit.
	micro : sans frais à venir faire ses tests dans les 48	heures avant sa réservation ou au meilleur mome	ent convenu
Projecteur et toil La partie de deuxièi moment convenu er	e part s'engage à venir faire ses t	ests dans les 48 heures avant sa réservation ou	au meilleur
Petite salle (sous-sol) l'espace de stationneme		mprennent les tables et les chaises, la tenue de	l'activité et
	Organismes reconn	us	70 \$
	RÉSIDENT : organis	smes non-reconnus, familles et individus	85 \$
	☐ NON- RÉSIDENT :	organismes non-reconnus, familles et individus	175 \$
	Funérailles		50 \$

Pour toutes les salles - Clé d'accès : sans frais

La partie de deuxième part s'engage à venir chercher la clé dans les 48 heures avant sa réservation ou au meilleur moment convenu entre les parties. Des explications seront transmises concernant le dépôt de clé et la remise en fin d'activité.

CENTRE RÉCRÉATIF 1530, rue de l'Aréna, 2º étage, Saint-Gilles

Salle du restaurant : Les frais de location de base comprennent les tables et les chaises, la tenue de l'activité et l'espace de stationnement. Avec le spécial des Fêtes, l'espace bar (frigo) et un vestiaire mobile font également partie de la réservation. П Organismes reconnus 95\$ RÉSIDENT : organismes non-reconnus, familles et individus 120\$ NON- RÉSIDENT : organismes non-reconnus, familles et individus 200\$ П Funérailles 75\$ 240 \$ Spécial des Fêtes - avec la patinoire Des frais additionnels s'ajoutent selon les besoins du locataire : Service de montage de la salle : 50 \$ Le montage de la salle est fait par les employés municipaux selon le plan de salle transmis par la partie de deuxième part. Projecteur et toile : sans frais La partie de deuxième part s'engage à venir faire ses tests dans les 48 heures avant sa réservation ou au meilleur moment convenu entre les parties. Salle Loisirs : Les frais de location de base comprennent une table et les chaises, la tenue de l'activité et l'espace de stationnement. Pour réunion de petite groupe seulement (maximum 6 personnes) 30 \$ **Exception:** Cette salle est disponible seulement pendant la saison régulière du Centre récréatif, soit du 1er septembre au 20 juin. **AUTRES SALLES MUNICIPALES** Salle Martineau, 151, rue Martineau, 2e étage, Saint-Gilles: Les frais de location de base comprennent les tables et les chaises, la tenue de l'activité et l'espace de stationnement (stationnement interdit dans la rue, stationnement interdit dans l'espace immédiat à la bâtisse, stationnement permis à partir de la moitié de l'aire jusque vers l'usine). Des ajouts d'équipements sont prévus en 2020-2021 85\$ Salle Desjardins: 1540, rue du Couvent, 2e étage, Saint-Gilles: Les frais de location de base comprennent la table et les chaises, la tenue de l'activité et l'espace de stationnement Pour réunion de petit groupe seulement (maximum 12 personnes) 30 \$ **Exception**: Cette salle est disponible seulement pendant la saison régulière du Centre récréatif, soit du 1er septembre au 20 juin. Pour toutes les salles - Clé d'accès : sans frais La partie de deuxième part s'engage à venir chercher la clé dans les 48 heures avant sa réservation ou au meilleur moment convenu entre les parties. Des explications seront transmises concernant le dépôt de clé et la remise en fin

Note : La tarification est mise à jour chaque année et approuvée par le Conseil municipal par résolution. Les coûts indiqués dans ce document sont donc sujets à changement.

d'activité.

VENTES DE PRODUITS ALCOOLISÉ ET AUTRES

La partie de deuxième part s'engage à se munir d'un permis autorisant la vente et/ou la consommation de boissons alcoolisées le cas-échéant pour la durée de l'événement afin de se conformer à l'article P-9.1, r.5 de la loi provinciale sur les permis d'alcool. La partie de première part se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect de ce règlement.

Le permis de réunion et toutes les informations afférentes sont disponibles à cette adresse : https://www.racj.gouv.qc.ca/formulaires-et-publications/formulaires/alcool/permis-de-reunion/demande-de-permis-de-reunion.html

En vertu de la Loi sur le tabac, il est interdit de fumer, de vapoter ou de consommer du cannabis à l'intérieur de tous les lieux publics. Quiconque fume, vapote ou consomme du cannabis dans un lieu où il est interdit de le faire est passible d'une amende de 50 \$ à 300 \$ et, en cas de récidive, d'une amende de 100 \$ à 600 \$. L'exploitant d'un lieu visé est passible d'une amende de 400 \$ à 1 000 \$ et, en cas de récidive, d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$. Toute amende ou sanction adressée au Centre récréatif de Saint-Gilles à la suite du non-respect de ce règlement par la partie de première part et/ou ses clients sera facturée à la partie de deuxième part pour règlement final.

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Transmettre votre demande signée et datée par courriel à <u>arena@stgilles.net</u>. Si vous ne pouvez pas numériser le document, une photo de chaque page et transmises par courriel sont acceptées.

La demande peut aussi être postée ou déposée en personne au Centre récréatif, 1530, rue de l'Aréna, Saint-Gilles (Québec) G0S 2P0. Une chute à documents est disponible à côté de la porte du secrétariat, vous permettant de passer en dehors des heures d'ouverture de bureau.

Signature de la personne responsable	Date